

## Séance du mardi 23 avril 2019

### **I - ORDRE DU JOUR**

#### **A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2019-04-090 Approbation de la signature d'un contrat « copies internes professionnelles d'œuvres protégées » avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie (CFC)
- 2019-04-091 Constitution d'un Groupe de Travail pour la création d'un extranet communautaire
- 2019-04-092 Participation au financement d'une étude de faisabilité pour la création d'une maison de la nature à HARGNIES
- 2019-04-093 Ouverture à la circulation publique de la voirie privée Communautaire du Parc d'Activité Communautaire de GIVET, reliant la route de Philippeville à la route de Bon Secours (annexe)

#### **B. AFFAIRES FINANCIÈRES**

- 2019-04-094 Subvention à l'Association des Assistantes Maternelles de Jour sur la pointe 08 (AAMJP/08) pour 2019
- 2019-04-095 Demande de subvention de l'association « Les Amis du Château de HIERGES »
- 2019-04-096 Versement d'un premier acompte à la Mission Locale (MILO) sur la cotisation prévisionnelle 2019
- 2019-04-097 Cotisation 2019 à l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA)
- 2019-04-098 Cotisation 2019 à l'Association des Maires de France (AMF)
- 2019-04-099 Cotisation 2019 au Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE) « Destination Ardenne »
- 2019-04-100 Approbation de la convention relative à la refacturation de l'Agent Intervenant Social en Gendarmerie (annexe)
- 2019-04-101 Approbation d'une convention de constitution d'un groupement de commande avec la SPL Rives de Meuse pour la fourniture de produits spécifiques aux piscines pour l'entretien des surfaces et le traitement des eaux pour les 4 piscines communautaires et RIVÉA (annexe)

2019-04-102 Demandes de subvention au titre de la DSIL « Contrat de Ruralité » de la Communauté de Communes

2019-04-103 Versement d'un don à la Fondation du Patrimoine suite à l'incendie ayant détruit la cathédrale Notre Dame de Paris, le 15 avril 2019

### **C. AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

2019-04-104 Autorisation au Président de signer les conventions de partenariat permettant la mise en œuvre opérationnelle des actions de l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) de la Communauté

### **D. CHARLEMONT**

2019-04-105 bis annule et remplace la délibération n° 2019-04-105 : acquisition d'une Licence IV à la Mairie de GIVET

2019-04-106 Acquisition d'une réplique du canon de modèle « GRIBEAUVAL »

2019-04-107 Animation 2019 de Charlemont, co-production d'un spectacle

### **E. TRANSPORTS**

2019-04-108 Approbation du bilan 2018 du service d'aide sociale à la personne pour la mobilité dans les transports

### **F. ENVIRONNEMENT**

2019-04-109 Avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

### **G. PERSONNEL**

2019-04-110 Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet

2019-04-111 Attribution de Chèques Cadeaux La Pointe aux agents impliqués dans la préparation de la cérémonie des vœux

### **H. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

2019-04-112 Information sur les subventions DETR obtenues pour 2019

2019-04-113 Question particulière : débat sur la Voie Verte

## Séance du mardi 23 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le mardi vingt-trois avril à dix-sept heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2019, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Etaient présents** : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOITTE (représentant M. Erick HIVER), Gérard SAINT-MAXIN, Pierre MARCHAND, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mario IGLESIAS, M<sup>me</sup> Khadidja RIGAUX, M. Farouk BOUDGHASSEM, M<sup>me</sup> Claudie DANHIEZ, MM. Dominique HAMAIDE, Robert ITUCCI, Antoine PETROTTI, Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, André VINCENT, M<sup>me</sup> Dominique FLORES, MM. Benoît SONNET, René CHOIN, M<sup>mes</sup> Brigitte ANCIAUX, Laure BARBE, Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI, Rémi LECLERC, Jean-Bernard ROSE, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n° 2019-04-093), M<sup>mes</sup> Michelle POTH, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés** : MM. Erick HIVER (représenté par M. Hervé FRANCOITTE), M<sup>me</sup> Linda AMAR (pouvoir à M. Mario IGLESIAS), MM. Eugénio PIRRONITTO, Mathieu SONNET (pouvoir à M. Benoît SONNET), M<sup>mes</sup> Olinda BADRE (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Isabelle BLIGNY (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Daniel BORIN, Dominique POLLET, Joël HIGUET, M<sup>me</sup> Bénédicte BELLIH, MM. Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), Jean-Marie MARTIN, M<sup>me</sup> Dominique RUELLE, Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n° 2019-04-092).

Monsieur Pierre MARCHAND est nommé secrétaire de séance.

---

### A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 2019-04-090 Approbation de la signature d'un contrat « copies internes professionnelles d'œuvres protégées » avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie (CFC)

Vu le courrier du 14 février 2019, du Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie (CFC), rappelant les obligations de la Communauté en matière de respect du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI),

Considérant qu'au regard du volume des panoramas de presse, seule une redevance annuelle sur les copies professionnelles internes est à acquitter, se calculant suivant le « nombre d'agents publics, agents contractuels et élus présents dans la Ville ou l'Intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile en cours et susceptibles de réaliser, de diffuser, de recevoir ou d'accéder à des copies numériques ou papier »,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de contractualiser avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie,
- \* **décide** de payer la redevance annuelle, d'un montant de 350 € HT, soit 420 € TTC,
- \* **donne délégation** au Président pour signer tout document nécessaire à la concrétisation de ces décisions.

#### **2019-04-091 Constitution d'un Groupe de Travail pour la création d'un extranet communautaire**

Considérant l'avis de la Commission TIC du 21 février 2019 de créer un Groupe de Travail dédié à la création d'un extranet communautaire, permettant d'accéder de manière dématérialisée aux rapports des instances (Conseils de Communauté, Commissions, etc...), aux élus et agents de la Communauté qui le souhaiteraient, ce qui réduirait les délais et les coûts de diffusion de ces documents,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de créer un Groupe de Travail pour la création d'un extranet communautaire, constitué comme suit :

- M. Fabrice RASQUIN
- M. Fabien PRIGNON
- M. Robert ITUCCI
- M. Jean-Luc GRABOWSKI
- M<sup>me</sup> Khadidja RIGAUX
- M<sup>me</sup> Brigitte DUMON

\* **donne délégation** au Président pour modifier et signer le Règlement Intérieur de la Communauté en conséquence.

#### **2019-04-092 Participation au financement d'une étude de faisabilité pour la création d'une maison de la nature à HARGNIES**

Vu les échanges précédents avec le maire d'HARGNIES au sujet de la création d'une maison de la nature, dans l'ancienne maison dite « des sœurs Hubert », située à la sortie du village, en direction de MONTHERME (près de l'ancien terrain de football),

Considérant que ce projet comporte deux volets, le premier volet consistant en un espace d'accueil multi-usagers basé sur la nature et sa vulgarisation auprès du grand public, et le second volet concernant la création d'un hébergement de groupe à destination des randonneurs, notamment,

Considérant la nécessité de mener à bien une étude sur ce projet, pour laquelle le bureau OCALIA a été retenu par la commune de HARGNIES, dans le cadre d'un marché public de prestation intellectuelle pour l'accompagnement dans la définition et la concrétisation de ce projet, pour un montant de 24 900 € HT, soit 29 880 € TTC,

Considérant que la compétence tourisme incombe à la Communauté,

Considérant que le montant de la participation communautaire serait de 3 984 €, soit 16 % de la dépense,

Vu l'avis favorable du Bureau de la Communauté du 3 avril dernier, à l'unanimité, pour participer au financement de cette étude à hauteur de 4 482 €, soit 18 %, correspondant à la moitié du reste à charge de la commune, dans le cadre d'un fonds de concours,

Considérant qu'en l'espèce, il ne peut s'agir d'un fonds de concours en fonctionnement,

Entendu la présentation du projet par M. André VINCENT,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de verser à la commune de HARGNIES une subvention de 3 984 €, correspondant à 16 % de la dépense HT,
- \* **donne délégation** au Président pour finaliser et signer tout document relatif à la concrétisation de cette affaire.

**2019-04-093 Ouverture à la circulation publique de la voirie privée Communautaire du Parc d'Activité Communautaire de GIVET, reliant la route de Philippeville à la route de Bon Secours (annexe)**

Vu sa délibération n° 2015-09-205 du 30 septembre 2015, décidant d'ouvrir la liaison Port – PACOG à la circulation des poids-lourds pour désengorger le centre-ville de GIVET de la circulation des poids-lourds en direction de l'entreprise Schulman et du Port de GIVET, la signalétique et la police incombant alors à la ville de GIVET sur les deux tronçons,

Considérant les réunions entre les services de la Commune et la Communauté,

Considérant la proposition d'ouvrir à la circulation les deux tronçons de voirie privée dont la Communauté est propriétaire, entre la route de Philippeville et la route de Bon Secours,

Considérant que l'ouverture à la circulation publique de ces voiries serait de la responsabilité du Maire de GIVET, notamment en ce qui concerne les restrictions de circulation (limitation de la vitesse, restriction d'usage, stationnement, fermeture temporaire etc.) sur les deux tronçons,

Considérant que la signalétique située sur le domaine communal serait prise en charge par la ville de GIVET, et que la signalétique sur le PACOG, serait prise en charge par la Communauté, et que la viabilité hivernale de cette voie sera assurée par les services de la ville,

Entendu les remarques de M. Claude WALLENDORFF sur les modifications à apporter à l'article 2 «Responsabilité et pouvoir de police» du projet de convention,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **accepte** l'ouverture à la circulation publique de la voirie privée Communautaire du Parc d'Activité Communautaire de GIVET, reliant la route de Philippeville à la route de Bon Secours,
- \* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

## **B. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **2019-04-094 Subvention à l'Association des Assistantes Maternelles de Jour sur la pointe 08 (AAMJP/08) pour 2019**

Vu la demande formulée par l'AAMJP/08 pour être subventionnée afin d'organiser la « Journée Nationale des Assistantes Maternelles 2019 »,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de verser à l'AAMJP/08 une subvention de 650 €, pour financer la « Journée Nationale des Assistantes Maternelles 2019 ».

### **2019-04-095 Demande de subvention de l'association « Les Amis du Château de HIERGES »**

Vu sa délibération n° 2018-03-027 du 27 mars 2018, décidant d'adhérer à l'association « Les Amis du Château de Hierges »,

Vu la sollicitation de M. Serge DE WITTE pour maintenir le niveau des activités proposées en 2018,

Vu les activités existantes, ainsi que l'accueil d'un Rallye exceptionnel « Le Trophée d'Arenberg » organisé le 10 juin 2019 avec réception, permettant de financer un fauteuil roulant électrique pour une personne handicapée,

Considérant l'avis favorable du Bureau de la Communauté du 13 mars 2019, à l'unanimité, pour attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association « Les Amis du Château de HIERGES »,

Entendu M. André VINCENT signaler que la Communauté pourrait verser le même montant que la commune de HIERGES, à savoir 1 000 €,

Entendu le Président répondre que la Communauté répond à la demande de l'association, et qu'un bilan d'activités sera réclamé en 2020,

Entendu M<sup>me</sup> Michelle POTH préciser que l'association a sollicité toutes les communes,

Entendu M. Claude WALLENDORFF indiquer que la ville de GIVET n'a pas répondu favorablement à la demande de l'association, mais qu'à titre personnel, il a adhéré à l'association,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de verser à l'association « Les Amis du Château de Hierges » une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

M. Bernard DEFORGE, représentant la Communauté à l'Assemblée Générale de l'Association, et M. Claude WALLENDORFF, membre de l'association, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

#### **2019-04-096 Versement d'un premier acompte à la Mission Locale (MILO) sur la cotisation prévisionnelle 2019**

Vu sa délibération n° 2004-12-193 du 2 décembre 2004, donnant son accord pour l'adhésion de la Communauté à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Nord-Ardennes,

Vu l'arrêté n° 2005-103 du 2 mai 2005 du Préfet des Ardennes, notifiant la nouvelle compétence de la Communauté pour l'adhésion et le conventionnement avec les associations chargées de l'information, l'orientation et l'insertion des jeunes de moins de 26 ans. La Communauté a donc ensuite conventionné à cet effet avec la MILO,

Vu l'arrêté n° 2016-688 du 26 décembre 2016 du Préfet des Ardennes, portant modification des statuts de la Communauté en conformité avec la Loi NOTRe,

Vu sa délibération n° 2019-02-031 du 27 février 2019, décidant de continuer à adhérer à la MILO Nord Ardenne,

Considérant la demande pour 2019, de la Mission Locale, d'un acompte de 50 % sur la cotisation prévisionnelle 2019, soit 23 274,70 € sur 46 549,40 €, calculée sur la base des chiffres de population en vigueur en 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de verser à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Nord-Ardennes, un premier acompte de 23 274,70 € sur sa cotisation 2019 (basé sur les chiffres en vigueur en 2018 selon l'INSEE).

MM. Dominique HAMAIDE et Antoine PETROTTI, Mme Dominique FLORES, membres du Conseil d'Administration de la Mission Locale, n'ont pris part, ni au débat, ni au vote.

**2019-04-097 Cotisation 2019 à l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA)**

Vu sa délibération n° 2019-02-031 du 27 février 2019, décidant de continuer à adhérer à l'EPAMA,

Considérant l'appel à cotisation de l'EPAMA du 22 mars 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de verser, pour 2019, une cotisation à l'EPAMA de 17 948 €.

Cette cotisation est inscrite à l'article 6281 « Concours divers » du Budget Annexe GEMAPI 2019 de la Communauté.

**2019-04-098 Cotisation 2019 à l'Association des Maires de France (AMF)**

Vu sa délibération n° 2019-02-031 du 27 février 2019, décidant de continuer à adhérer à l'AMF,

Considérant l'appel à cotisation de l'AMF du 1<sup>er</sup> avril 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de verser à l'AMF une cotisation de 1 279,14 € pour 2019, pour 27 990 habitants (population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

**2019-04-099 Cotisation 2019 au Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE) « Destination Ardenne »**

Vu sa délibération n° 2014-03-062 du 12 mars 2014, décidant, après 3 ans de travail en partenariat avec nos voisins belges et luxembourgeois, d'adhérer au Groupement Européen d'Intérêt Économique « Destination Ardenne », destinée à promouvoir les Ardennes comme destination touristique,

Vu sa délibération n° 2018-03-036 du 27 mars 2018, désignant pour 2018 et 2019, Pascal RODRIGUES comme technicien référent du Comité Marketing du collectif « Destination Ardenne », et décidant de payer une cotisation de 7 650 € en 2018,

Vu sa délibération n° 2019-02-031 du 27 février 2019, décidant de continuer à adhérer au Groupement Européen d'Intérêt Économique « Destination Ardenne »,



Considérant l'appel à cotisation reçu le 11 avril 2019, présenté comme suit :

Partenaire	%	2019
Fédération Touristique de la Province du Luxembourg Belge	12,37	15 000
Fédération Touristique de la Province de Liège	12,37	15 000
Fédération Touristique de la Province de Namur	12,37	15 000
Office Régional du Tourisme Ardennes Luxembourgeoises	8,24	10 000
CGT WALLONIE	12,37	15 000
Conseil Départemental des Ardennes	10,30	12 500
CA Ardenne Métropole	13,31	16 150
Région Grand Est	12,37	15 000
<b>CC Ardenne rives de Meuse</b>	<b>6,30</b>	<b>7 650</b>
<b>TOTAL DES MEMBRES COTISANTS</b>	<b>100,00</b>	<b>121 300</b>

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de verser 7 650 € pour 2019,
- \* **prend acte** qu'il faudra nommer, en 2020, Pascal RODRIGUES, Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire, comme technicien référent du Comité Marketing du collectif « Destination Ardenne » pour 2020 et 2021.

**2019-04-100 Approbation de la convention relative à la refacturation de l'Agent Intervenant Social en Gendarmerie (annexe)**

Vu sa délibération n° 2018-10-207 du 31 octobre 2018, approuvant, entre autres, le plan prévisionnel de portage, et la création d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :  
**abstention** : M. Jean-Bernard ROSE

- \* **approuve** le projet de convention, dont l'objet est de déterminer les conditions dans lesquelles les partenaires s'acquittent envers la Communauté de Communes des charges liées à la réalisation de la mission de l'Intervenant Social en Gendarmerie,
- \* **donne délégation** au Président pour finaliser et signer la convention correspondante.

**2019-04-101 Approbation d'une convention de constitution d'un groupement de commande avec la SPL Rives de Meuse pour la fourniture de produits spécifiques aux piscines pour l'entretien des surfaces et le traitement des eaux pour les 4 piscines communautaires et RIVÉA (annexe)**

Vu sa délibération n° 2016-06-119 du 21 juin 2016, approuvant le contrat d'affermage avec la SPL Rives de Meuse pour la gestion du Centre Aqualudique RIVÉA,

Considérant l'intérêt de poursuivre l'entretien de RIVÉA et des piscines communautaires, d'assurer la continuité d'un service de qualité apporté aux usagers par le bon fonctionnement et le bon entretien de ces établissements et de mutualiser certains achats et certaines prestations de services,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **autorise** le Président à engager et signer la convention de groupement de commande avec la SPL Rives de Meuse, pour la fourniture de produits spécifiques aux piscines pour l'entretien de surfaces et le traitement des eaux, pour les 4 piscines communautaires et RIVÉA, et prévue pour couvrir la durée nécessaire à la réalisation des prestations pour une durée initiale d'un an, reconductible expressément deux fois un an,
- \* **donne délégation** au Président pour finaliser et signer la convention correspondante.

**2019-04-102 Demandes de subvention au titre de la DSIL « Contrat de Ruralité » de la Communauté de Communes**

Considérant les trois projets suivants, qui seront déposés le 26 avril 2019, auprès de la Préfecture des Ardennes en vue d'un financement, via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) « Contrat de Ruralité », dans le cadre du Contrat de Ruralité :

- Réhabilitation de la piscine de REVIN ;
- Travaux de viabilisation et de défense incendie du Parc Résidentiel de Loisirs de FUMAY ;
- Aménagement de l'ancienne ferme JUSNOT pour des activités artisanales et agricoles à GIVET.

Considérant que l'enveloppe moyenne par EPCI est estimée autour de 200 000 €,

Entendu la remarque de M. Claude WALLENDORFF demandant s'il est pertinent de présenter des dossiers comme la piscine de REVIN et le PRL de FUMAY, puisque le Préfet demande à ce que seuls les projets qui se concrétisent dans l'année soient présentés,

Entendu le Président répondre que, compte tenu des avancées de ces deux dossiers, le début des études et/ou travaux est envisageable en 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer une éventuelle convention financière 2019 pour la DSIL « Contrat de Ruralité »,
- \* **prend acte** que d'autres pistes de financement sont explorées, notamment pour la rénovation de la piscine de REVIN.

**2019-04-103 Versement d'un don à la Fondation du Patrimoine suite à l'incendie ayant détruit la Cathédrale Notre Dame de Paris, le 15 avril 2019**

Vu l'incendie du lundi 15 avril 2019, ravageant la toiture de la Cathédrale de Notre Dame de Paris,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

contre : MM. Rémi LECLERC, Jean-Bernard ROSE, M<sup>mes</sup> Brigitte ANCIAUX, Michelle POTH, Khadidja RIGAUX, Laure BARBE

abstentions : M<sup>me</sup> Dominique FLORES, M. Fabien PRIGNON, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, M. Mathieu SONNET (par pouvoir à M. Benoît SONNET)

- \* **décide** d'attribuer à la Fondation du Patrimoine, une subvention de 10 000 € pour aider à la réhabilitation de la Cathédrale Notre Dame de Paris.

**C. AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**2019-04-104 Autorisation au Président de signer les conventions de partenariat permettant la mise en œuvre opérationnelle des actions de l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) de la Communauté**

Vu la sélection du dossier de candidature de la Communauté, pour bénéficier d'une subvention FISAC d'un montant de 178 329 €, et ce, pour la réalisation, sur une période de 3 ans, d'une Opération Collective en Milieu Rural (OCMR), comprenant un programme de 11 actions, chiffré à 1 415 150,00 €,

Vu le Comité de Pilotage du suivi du programme d'action de l'OCMR de la Communauté du 18 avril 2019, lançant plusieurs actions pour 2019, dont les suivantes :

- n° 2 : « *Conduire une analyse qualitative des commerces et proposer une formation à la mise en valeur des produits et services* »,
- n° 4 : « *Accompagner les entreprises à l'utilisation de l'e-commerce* ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer la convention des actions n° 2 et n° 4, susmentionnées,
- \* **donne délégation** au Président pour signer toutes les conventions de partenariat qui seront établies entre la Communauté et ses partenaires,
- \* **donne délégation** au Président pour signer tout document nécessaire à la concrétisation de ces décisions.

#### **D. CHARLEMONT**

##### **2019-04-105 bis annule et remplace la délibération n° 2019-04-105 : acquisition d'une Licence IV à la Mairie de GIVET**

Vu le besoin de la Communauté d'une licence IV pour le site de Charlemont, où vient d'être aménagée, dans le bâtiment n° 2, une cafétéria, pour permettre la distribution de boissons alcoolisées,

Considérant la proposition de la Commune de Givet, de céder à la Communauté une Licence IV pour son coût de revient, soit 7 550 euros,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de racheter la Licence IV de la Mairie de GIVET, pour un montant de 7 550 €,
- \* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

##### **2019-04-106 Acquisition d'une réplique du canon de modèle « GRIBEAUVAL »**

Vu la volonté de la Communauté de mettre en scène les visites de Charlemont par la présentation de pièces historiques,

Vu l'avis du Groupe de Travail Charlemont du 30 octobre 2018, d'acquérir une réplique du canon GRIBEAUVAL, modèle des campagnes napoléoniennes,

Vu le travail effectué par le Lycée Bazin, et propriété de M. Claude CHAMPCLOS, comprenant le canon de 4 LIVRES, le coffret d'affût, l'attelage, et la masse en ordre de marche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** d'acquérir le canon de modèle « GRIBEAUVAL » pour un montant de 12 000 €, charge à la Communauté de le transporter et de l'installer sur le site,
- \* **donne délégation** au Président pour signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

### **2019-04-107 Animation 2019 de Charlemont, co-production d'un spectacle**

Vu sa délibération n°2018-03-045 du 27 mars 2018, approuvant le partenariat avec les citadelles de NAMUR et de BESANÇON, dans le cadre d'une co-production du spectacle « les Misérables », dont 3 représentations ont eu lieu à Charlemont,

Vu que les représentations se sont jouées à guichet fermé, témoignant d'un franc succès,

Considérant les avis du Groupe de Travail Charlemagne des 20 mars et 3 avril 2019, favorable à la reconduction d'un spectacle avec l'ASBL Citadelle de NAMUR,

Entendu la remarque de M. Fabrice PRIGNON indiquer que le montant prévu est trop élevé, même s'il est d'accord pour que des animations aient lieu sur Charlemont,

Entendu le Président répondre qu'il faut inscrire Charlemont dans une logique culturelle de spectacle vivant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** d'organiser en 2019, le spectacle « Marie Tudor » à la citadelle de Charlemont,
- \* **décide** d'engager un partenariat avec la citadelle de NAMUR,
- \* **approuve** le mode de partage de la pièce de théâtre,
- \* **approuve** le budget personnel alloué à cette manifestation, pour un montant de 68 000 €,
- \* **décide** de fixer ultérieurement le prix des séances,
- \* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer les conventions et tout document nécessaire à la concrétisation de ces décisions.

## **E. TRANSPORTS**

### **2019-04-108 Approbation du bilan 2018 du service d'aide sociale à la personne pour la mobilité dans les transports**

Vu l'arrêté 2016-688 du 29 décembre 2016 du Préfet des Ardennes, mettant les statuts de la Communauté en conformité avec la Loi NOTRe,

Vu sa délibération n° 2017-01-023 du 17 janvier 2017, modifiée, définissant l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté, notamment l'action sociale,

Sur présentation du Président,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission Transports du 21 mars 2019,

Entendu la remarque de M. Pascal GILLAUX demander à ce que les communes communiquent le plus largement possible sur ce service,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **approuve** le bilan 2018 de l'activité d'aide sociale à la mobilité dans les transports, dont les grandes lignes sont les suivantes :

#### Taxi à la Carte :

- 56 nouveaux adhérents en 2018, soit un total cumulé de 1 029 adhérents de 2008 à 2018, dont 38 femmes et 18 hommes,
- l'âge moyen est de 78 ans pour les femmes et 80,5 ans pour les hommes,
- 64 % de personnes isolées,
- 4 nouveaux adhérents sont à mobilité réduite,
- plus de 55 % des nouveaux adhérents n'ont pas le permis de conduire,
- 1 498 actes de transport réalisés,
- coût : 32 156 €, supporté par la Communauté.

## **F. ENVIRONNEMENT**

### **2019-04-109 Avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**

Vu le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) proposé par la Région Grand Est,

Vu sa délibération n° 2019-02-042 du 27 février 2019, demandant à ce que les documents du Plan soient analysés pour vérifier dans le détail les articles du PRPGD qui s'imposeraient à la Communauté, mettant en péril tout développement du territoire, et validant le fait qu'une cohérence doit être faite entre les efforts demandés à la population et l'objectif de Plan à attendre en termes de volume,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du vendredi 12 avril 2019, à l'unanimité, au Plan, mais émettant les réserves suivantes :

- Des moyens doivent être mis en face des objectifs et le plan n'en propose pas, aucun chiffrage pour l'atteinte de ces objectifs, seule la FREC apparait comme levier, les montants versés pour la Taxe Générale sur les Actifs Polluants (TGAP) doivent revenir pour soutenir les efforts des usagers,
- L'objectif de valorisation de 100% du gisement plastique sera complexe à atteindre,
- Le tri des Biodéchets à la source sur tout le territoire parait compliqué à atteindre d'ici 2025, il ne faut pas fermer la porte à d'autres techniques pour réduire le stockage et favoriser la valorisation.

Entendu M. Jean-Bernard ROSE regretter le manque de centre de traitement de l'amiante et l'absence de redevance et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Entendu M. Claude WALLENRDORFF s'interroger sur la réception en déchèterie des pneus et de l'amiante, ainsi que sur la reprise des pneus qui traînent en forêts, notamment à HIERGES,

Entendu le Président répondre que l'amiante est un déchet dangereux et qu'il faudra en justifier sa provenance, former les agents, et également inciter les distributeurs à limiter les emballages plastiques dans les packages,

Entendu M. Pierre MARCHAND dire que la Communauté ne lutte pas suffisamment contre l'incivisme,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de suivre de l'avis de la Commission Environnement de la Communauté du 12 avril 2019 sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPDG) ainsi que ses préconisations,
- \* **décide** d'étudier à une prochaine Commission Environnement les filières pneu et amiante.

## **G. PERSONNEL**

### **2019-04-110 Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de créer un poste d'adjoint d'animation en catégorie C2, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

#### **2019-04-111 Attribution de Chèques Cadeaux La Pointe aux agents impliqués dans la préparation de la cérémonie des vœux**

Vu l'implication d'un agent de la Communauté dans la préparation de la cérémonie des vœux, qui s'est déroulée début 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de verser au Comité d'Œuvres Sociales de la Communauté, une subvention exceptionnelle de 60 €, afin qu'il attribue ensuite les Chèques Cadeaux La Pointe, à l'agent de la Communauté concerné.

#### **H. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

##### **2019-04-112 Information sur les subventions DETR obtenues pour 2019**

Le Président informe l'assemblée des subventions obtenues au titre de la DETR 2019 suivantes :

- Réhabilitation de la piscine François MITTERRAND de REVIN ;  
→ *Le projet est subventionné à hauteur de 298 425 €.*
- Installation d'un système de vidéoprotection et de sonorisation à Charlemont, Citadelle de GIVET ;  
→ *Le projet est subventionné à hauteur de 22 823 €.*
- Installation d'un système de vidéoprotection dans trois déchèteries communautaires.  
→ *Le projet est subventionné à hauteur de 10 500 €.*

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- \* **donne acte** au Président de cette information.

##### **2019-04-113 Question particulière : débat sur la Voie Verte**

Entendu le Président prendre la parole, suite à la demande de M<sup>me</sup> Khadidja RIGAUX, d'aborder le sujet de la signalisation de la Voie Verte,

Entendu le Président indiquer que la Voie Verte est un axe structurant dans les communes qu'elle traverse, sachant que l'ouvrage a été financé entre autres par le Département et que ces dernières doivent toutes participer à l'animation et l'entretien de cet équipement,

Considérant que pour la signalétique, un travail commun d'une charte a été réalisé,



Considérant que le travail en cours fera l'objet d'une demande de financement LEADER, lors d'un prochain Conseil,

Vu la remarque de M. Robert ITUCCI sur le manque de bancs le long de la Voie Verte à GIVET,

Entendu le Président indiquer que la commune de VIREUX-WALLERAND a installé des poubelles dont elle assure le ramassage,

Sans autre remarque particulière, le Président clôt le débat.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

\* **donne acte** au Président de cette information.

**B. DEKENS**

**R. CHRISMENT**

**F. PRIGNON**

**H. FRANCOTTE**

**G. SAINT-MAXIN**

**P. MARCHAND**

**R. DEBOWSKI**

**P. GILLAUX**

**M. IGLESIAS**

**K. RIGAUX**

**F. BOUDGHASSEM**

**C. DANHIEZ**

**D. HAMAIDE**

**R. ITUCCI**

**A. PETROTTI**

**C. WALLENDORFF**

**J.-C. JACQUEMART**

**A. VINCENT**

**D. FLORES**

**B. SONNET**

**R. CHOIN**

**B. ANCIAUX**

**L. BARBE**

**B. DUMON**

**G. GIULIANI**

**R. LECLERC**

**J.-B. ROSE**

**J.-P. DEVRESSE**  
(à partir du point  
n° 2019-04-093)

**M. POTH**

**A. COURTOIS**

**J.-L. GRABOWSKI**